



DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le quinze avril, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Sumène-Artense, s'est réuni à la salle socio-culturelle de la commune de Saignes, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de la Communauté de communes Sumène-Artense.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Jean-Pierre GALEYRAND, Patrick BORNET, Maryse MAZEIRAT (Champagnac), Daniel CHEVALEYRE, Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR, Thierry FONTY (Champs/Tarentaine), Philippe DELCHET (La Monselie), Pascal LORENZO, Philippe VIALLEIX (Lanobre), Jean-Michel HOJAK (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Franck BROQUIN (Saignes), Alain COUDERT (Saint-Pierre), Joëlle NOEL (Trémouille), Arnaud MOREAU (Vebret), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières), Alain DELAGE, Clotilde JUILLARD, René BERGEAUD, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO (Ydes).

Ont donné pouvoir : Johane GRANDSEIGNE (Lanobre) à Philippe VIALLEIX (Lanobre), Brigitte CLAUDEL (Lanobre) à Pascal LORENZO (Lanobre), Alain VERGNE (Beaulieu) à Pascal LORENZO (Lanobre), Fabrice MEUNIER (Vebret) à Arnaud MOREAU (Vebret), Bertrand FORESTIER (Sauvat) à Marc MAISONNEUVE (Bassignac)

Secrétaire de séance : Catherine BARRIER

Nombre de membres afférents au Conseil Communautaire : 34 / Nombre de membres présents : 27

Nombre de votants : 32

Date de la convocation : 08 avril 2021

20210415008DE

DEMANDE DE SUBVENTION A L'ADEME POUR LE PROGRAMME DE RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS

Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'il convient de solliciter les financeurs pour une demande de subvention auprès de l'ADEME pour le programme de rénovation énergétique des bâtiments publics de la Communauté de Communes Sumène Artense. Le dispositif financier mobilisable de l'ADEME s'intitule « études en faveur de la transition énergétique et écologique ».

Il convient de solliciter les financeurs pour cette action à hauteur de 35000€, soit 70% d'une dépense subventionnable de 50 000€ retenus dans le cadre d'étude de diagnostic.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Postes de dépenses	Montant HT	Financeurs	Montant HT	Taux %
Etude de diagnostic programme de rénovation énergétique des bâtiments publics	157 850 €	ETAT (DSIL rénovation énergétique 2021)	63 140 €	40%
		ADEME	35 000 €	22%
		Autofinancement	59 710 €	38 %
TOTAL	157 850 €	TOTAL	157 850 €	100 %

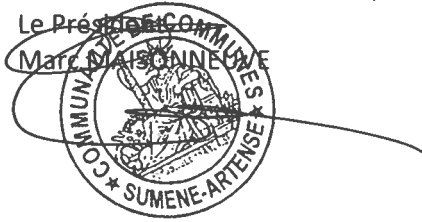
RF Sous-préfecture de Mauriac
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/04/2021 015-241501055-20210415-20210415008DE-DE

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M. le Président à solliciter l'ADEME à hauteur de 35 000€, soit 70% d'une dépense subventionnable de 50 000€, mandate Monsieur le Président pour signer toutes pièces utiles à cette démarche.

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE - MARCHAL, le 15 avril 2021

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
M. MAISONNEUVE



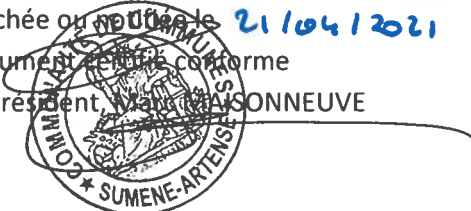
Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le 21/04/2021

Affichée ou publiée le 21/04/2021

Document certifié conforme

Le Président, M. MAISONNEUVE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

RF Sous-préfecture de Mauriac
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/04/2021 015-241501055-20210415-20210415008DE-DE